

# Le Ravalement

## 1) Pourquoi refaire sa façade ?

La façade sert d'habillement à votre maison. Comme pour vous, elle sera d'abord jugée, voire appréciée pour son aspect extérieur. Refaire sa façade permet d'embellir votre maison, soit en la rendant unique, soit en l'adaptant au style de votre région.

Outre l'aspect esthétique d'une façade neuve, repeindre sa façade sert à protéger sa maison des intempéries et à l'imperméabiliser.

## 2) Quand refaire sa façade ?

Il n'y a pas de règles absolues concernant les travaux de rénovation de façades car chacune s'abîme plus ou moins vite en fonction de son exposition (les façades orientées sud et ouest sont les plus exposées) et en fonction des conditions climatiques (mer et montagne).

Cependant les signes extérieurs de dégradation sont communs à toutes les façades. Fissures, décollements ou craquelures sont des signes avant coureurs d'un mauvais état général de votre façade.

## 3) Procédure

Avant un ravalement de façade, il faut contacter la mairie pour consulter le plan d'occupation des sols (POS) et le règlement du lotissement (si votre maison fait partie d'un lotissement).

Ces documents vous permettront d'avoir connaissance des règles applicables à votre maison en matière de techniques et de couleurs autorisées.

Vous devrez également faire une déclaration préalable à la mairie de votre commune pour signaler votre projet de ravalement de façade.

Si pour votre chantier, il est nécessaire d'installer un échafaudage qui empiète sur la voirie, vous devrez en faire la demande à l'institution qui en est responsable.

A savoir, pour les routes départementales il faut s'adresser au Conseil Général ; pour les voies communales : à la Mairie; et pour les routes nationales, il faudra le signaler à la DDE (Direction Départementale de l'Equipement).

## 4) Financement d'un ravalement de façade

Considéré comme des travaux d'amélioration de l'habitat, retapé sa façade bénéficie d'un taux de TVA à 5 ,5% mais aussi d'aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Renseignez vous également auprès des mairies, collectivités territoriales et conseils généraux qui peuvent vous reverser des subventions pour ces travaux.

# Notre Engagement

**Avec vous, nous décidons des travaux les mieux adaptés.**

Ainsi, nous évaluons ensemble le choix technique à adapter pour réaliser votre ravalement de façades dans les meilleures conditions.

**Avec votre accord, nous opterons pour l'un des systèmes suivants :**



Revêtement Semi Epais      Imperméabilité  
ou Enduit Taloché D3 Décoratif    I1 – I2 – I3 – I4



Isolation thermique complète  
Par différentes épaisseurs

**Nous parviendrons ensemble à réaliser les points essentiels de votre projet :**

- Vous conseiller et diriger vos travaux de ravalement
- Trouver ensemble la finition et la couleur qui vous convient  
(essai de couleurs et de finition sur vos façades)



# Le Ravalement

## Les finitions



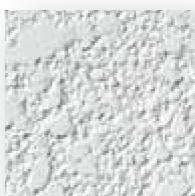
### **Le projeté :**

Comme son nom l'indique tout simplement appliqué à l'aide d'une machine à projeter. (Reste la technique la moins coûteuse).



### **Le gratté :**

Projété puis gratté à l'aide d'une règle à gratté ou d'une taloche à clous(Gratton) afin d'enlever le surplus et d'uniformiser la couche.



### **L'écrasé :**

Projété puis légèrement écrasé à la lisseuse sur le mortier encore frais pour lui donner un effet moiré.



### **Le taloché :**

Projété puis taloché, donne une surface très lisse. (Attention aux risques de nuances).